

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 20 mai 2026,

Qualité et sécurité des soins : l'Agence régionale de Santé Normandie a demandé à un chirurgien-dentiste exerçant dans un cabinet dentaire situé à Cherbourg-en-Cotentin de procéder à une information des patients

L'ARS Normandie a été destinataire d'un signalement concernant un chirurgien-dentiste exerçant dans un cabinet dentaire situé 42 rue de la Valette, à Equeurdreville – Cherbourg-en-Cotentin (Manche).

L'ARS a procédé à l'inspection de ce cabinet dentaire le 28 avril 2026. L'objectif était d'évaluer la qualité de la prise en charge et le respect des normes et des bonnes pratiques d'hygiène. Lors de ce contrôle, plusieurs manquements ont été relevés, portant notamment sur les règles d'hygiène et d'asepsie.

Face à cette situation, l'ARS Normandie a prononcé une suspension immédiate du droit d'exercer de ce chirurgien-dentiste pour une durée maximale de cinq mois. La décision de suspension est prise à titre conservatoire dans l'attente d'une décision disciplinaire ordinaire.

En raison d'un potentiel risque infectieux, et bien que le risque soit faible, l'ARS Normandie a demandé que la patientèle de ce chirurgien-dentiste ayant consulté dans les 3 ans ayant précédé l'inspection soit informée. Environ 2 800 patients sont concernés.

Ainsi, chaque patient concerné est informé individuellement par courrier ou courriel par le cabinet dentaire, et invité à consulter son médecin traitant afin que ce dernier puisse lui donner une information médicale appropriée et prescrire les tests de dépistage adaptés. Il est notamment recommandé de procéder à un test de dépistage des virus des hépatites B et C et du VIH, virus identifiés à risque de transmission lors d'actes dentaires avec un défaut d'hygiène.

Les médecins traitants, les chirurgiens-dentistes et les laboratoires ont été informés en amont par l'ARS afin d'assurer la bonne information de l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de garantir la qualité et la sécurité des prises en charge et des soins dispensés aux usagers, l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie procède tout au long de l'année à des missions d'inspection et de contrôle auprès des structures de soins. Ces actions permettent de s'assurer du respect de la réglementation garantissant la santé publique et la sécurité sanitaire, ainsi que la qualité des soins dispensés.